Image not found or type unknown

# Saisie immobilière, déchéance du crédit

Par **Marie1313**, le **03/08/2021** à **11:42**

Bonjour,

Je suis désespérée.

Ces deux ou trois dernières années j'ai eu pas mal de problèmes financiers accentués avec le covid, et pas mal de soucis aussi ce qui fait que j'ai fait un peu n'importe quoi et, au final, j'ai eu plusieurs échéances de mon crédit immobilier qui ont été impayées, ce qui fait que j'ai reçu une mise en demeure que je n'ai pas eu ou pas vu, peu importe, puisqu'au final mon organisme de crédit me demande de lui rembourser l'intégralité de mon crédit soit plus de 100.000 euros. Bien sûr,0 je ne les ai pas donc ils me disent qu'une saisie de mon appartement sera faite pour être vendu aux enchères.

Ils me donnent le nom de leur avocat, mais je ne sais pas pourquoi faire, je n'ose même pas l'appeler de peur de ce qu'il va me dire.

J'ai essayé de trouver des infos sur le net, j'ai vu que, de toutes façons cela doit passer en jugement. Est-ce que cela veut dire que le juge pourrait annuler tout ça ? Si ou dans quel cas ? J'ai vu aussi que l'on pouvait faire un crédit avec hypothèque. Est-ce que quelqu'un connait cela ? J'ai des revenus corrects aujourd'hui mais pas depuis très longtemps pour demander un rachat de crédit mais je pourrais le payer sans problème donc je n'aurais pas peur de faire une hypothèque. J'ai su aussi du coup qu'il m'avait fiché à la Banque de France, au FICP.

J'ai vu aussi que demander un surendettement pouvait stopper la procédure mais dans quelles conditions et comme mes revenus aujourd'hui sont corrects, est-ce que j'y aurais droit ? J'ai aussi d'autres dettes que j'apure petit à petit cependant.

Désolée pour le pavé et le mélange d'informations mais ça bouillonne dans ma tête. Si quelqu'un peut me parler de sa propre expérience ou de ses connaissance sur le sujet ?

Merci de m'avoir lu en tous cas.

Par **P.M.**, le **03/08/2021** à **11:52**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés